



Actions éducatives

Le Département de la Meuse accorde des subventions pour soutenir les actions éducatives des collèges publics et privés du territoire.

Publié le 29 août 2023

Un soutien départemental pour tous

Des subventions sont accordées par le Département pour participer aux actions éducatives, culturelles et sportives des collèges publics et privés sur l'ensemble du territoire.

Ces subventions permettent de couvrir les frais de déplacements des sorties scolaires, le fonds d'innovation, le cinéma (entrée et déplacement), la piscine (entrée et déplacement), les ateliers artistiques, les sections de jeunes sapeurs-pompiers et les voyages en Europe.



Le Département intervient financièrement en soutien des actions éducatives et pédagogiques proposés par les collèges meusiens à hauteur de 280 000 € en moyenne par an.

CONTACT



SERVICE COLLÈGES

📞 [0329457755](tel:0329457755)
📍 [ITINÉRAIRE](#)

📍 Hôtel du Département
Place Pierre-François
Gossin
BP 50514
55012 BAR LE DUC



DÉPARTEMENT DE LA MEUSE

Place Pierre François
Gossin
55012 BAR LE DUC
Tél : 03 29 45 77 55